

Domaine de la Tour de Cesson

Propriétaire de ce site emblématique de Saint-Brieuc, la Ville a sollicité l'avis des citoyens pour imaginer le futur du Domaine. La phase finale de décision approche.



En quelques mots...

Le Domaine de la Tour de Cesson est l'un des sites emblématiques de Saint-Brieuc. La Ville en est propriétaire depuis peu. Il s'agit aujourd'hui d'imaginer un projet en vue de l'ouverture en septembre 2025 du Domaine de la Tour de Cesson.

Afin d'aider les élus à prendre une décision sur le scénario à retenir pour le futur du site, la Ville a souhaité organiser une concertation citoyenne. Les élus ont choisi d'ouvrir cette concertation à un large public, afin de diversifier les points de vue et les expertises d'usages sur les potentiels du Domaine de la Tour de Cesson, autour principalement d'une question : **Quels usages imagineriez-vous sur le site en vue de son ouverture au public d'ici septembre 2025 ?**

Le processus de concertation approche désormais de la phase finale.

Une concertation, pour quoi faire ?

Enrichir le projet des connaissances et des expertises de tous ;

Faire émerger des idées et des propositions pour le site en respectant les invariants fixés dans le mandat ;

Exprimer un avis collectif sur les premières intentions de projet et construire une vision partagée.

Le projet proposé devait :

Permettre l'accès au Domaine dans des conditions optimales de sécurité et sensibiliser le public à ses patrimoines remarquables (naturel, historique, culturel, paysager...) ;

Préserver la biodiversité et les paysages de ce milieu naturel d'exception ;

Préserver et valoriser le patrimoine historique et archéologique.

Cette démarche de concertation s'articule autour de 6 grandes étapes :

1- Le temps de l'inspiration (novembre - décembre 2022)

Il existe de nombreuses contraintes et potentialités liées au site. Avant toute contribution, il s'agissait de :

S'informer des invariants du projet liés aux contraintes réglementaires et environnementales, recensées dans le cahier des contraintes ;

S'inspirer des richesses du site à travers des visites, une présentation numérique du travail des étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne, la documentation historique et patrimoniale.

Un dossier documentaire (documents historiques, sélection de cartes postales et de photos) a été constitué à l'occasion.

2 - Le temps de la contribution (janvier - mars 2023)

Cet appel à contributions permettait de recueillir les attentes, les préoccupations et les priorités des usagers et citoyens et croiser les différentes visions du site.

Plusieurs possibilités pour contribuer ont été proposées du 9 janvier au 9 mars 2023 :

En répondant au questionnaire en ligne ou en version papier,

Via le cahier de contributions collectives, pour les entreprises, associations, syndicats professionnels, mais aussi collectifs de citoyens, familles, voisins, amis, conseils citoyens, comités de quartier...

Au total, 500 personnes ont participé à cette étape.

3 - Le temps de la réflexion (janvier – mai 2023)

Constitué de 4 collèges (élus du Conseil municipal, institutions, associations et habitants) composés de 10 membres chacun, le **groupe projet du Domaine de la Tour de Cesson** avait pour rôle de prendre connaissance, analyser et échanger sur les contributions citoyennes et collectives collectées lors de l'appel à contribution.

Riche de cette matière, le groupe projet a formulé un avis collectif, regard analytique et synthétique sur les différentes propositions, prenant en compte les enjeux et usages de demain. Cet avis est une aide à la décision pour les élus. Ce groupe projet s'est réuni 4 fois pour des temps de visite et d'ateliers de janvier à mars 2023.

4 - Le temps de la restitution (avril - mai 2023)

Les contributions citoyennes exprimées dans le cadre de la concertation ont été synthétisées dans un document final, le bilan de la concertation.

La collectivité a étudié l'ensemble des idées exprimées dans le cadre de cet avis citoyen.

5 - Le temps de l'étude (juin - octobre 2023)

Les élus examinent les contributions au regard de leur faisabilité technique et budgétaire, ainsi que de leur cohérence par rapport aux orientations de sa politique urbaine, puis valide les grandes intentions du projet, représentant cette vision partagée.

Ce livrable de projet sera partagé au grand public comme réponse de la collectivité à la démarche de concertation engagée.

6 - Le temps de la décision (novembre 2023)

Le conseil municipal du 13 novembre prévoit le vote des élus sur le schéma d'intentions qui sera soumis. Ce schéma présente les premières décisions d'aménagements et les grands principes qui guideront la Ville jusqu'à l'ouverture du Domaine de la Tour de Cesson en septembre 2025, lors des Journées européennes du Patrimoine.

Des engagements réciproques

La collectivité s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires au bon déroulement de la démarche ;
- Écouter et étudier l'ensemble des avis exprimés ;
- Rendre compte des arbitrages effectués ;
- Diffuser le bilan de la concertation dans des délais raisonnables.

Les participants s'engagent à :

Respecter le déroulé proposé et prendre acte des invariants du projet ;
S'inscrire dans une logique de dialogue constructif : écoute, bienveillance et bonne humeur ;
Chercher à construire une vision collective dépassant la seule perception individuelle.

Documents à consulter

Cahier des contraintes environnementales et cadre réglementaire
Dossier documentaire
Travaux d'inspiration des étudiants de l'ENSAB
Cahier des chroniques issues des services municipaux



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)